



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2745

8 avril 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2745e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 8 avril 1987, à 15 h 30

Président : M. TSVETKOV

(Bulgarie)

Membres : Allemagne, République
fédérale d'
Argentine
Chine
Congo
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Italie
Japon
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Venezuela
Zambie

M. LAUTENSCHLAGER
M. DELPECH
M. YU Mengjia
M. GAYAMA
M. AL-SHAALI
Mlle BYRNE
M. BLANC
M. GBEHO
M. BUCCI
M. AOKI

M. BIRCH

M. BELONOGOV
M. PABON-GARCIA
M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN NAMIBIE

LETTRE DATEE DU 25 MARS 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU GABON AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18765)

LETTRE DATEE DU 31 MARS 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18769)

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises par le Conseil aux séances précédentes consacrées à l'examen de cette question, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Bangladesh, de la Barbade, du Burkina Faso, du Canada, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Gabon, du Guyana, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jamaïque, du Koweït, du Maroc, du Mexique, de la Mongolie, du Mozambique, du Nicaragua, du Nigéria, du Pakistan, du Pérou, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, du Sénégal, du Soudan, de Sri Lanka, du Togo, de la Tunisie, de la Turquie, du Viet Nam, de la Yougoslavie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Dost (Afghanistan), M. Manley (Afrique du Sud), M. Djoudi (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Mohiuddin (Bangladesh), Dame Nita Barrow (Barbade), M. Ouedraogo (Burkina Faso), M. Laberge (Canada), M. Oramas Oliva (Cuba), M. Badawi (Egypte), M. Tadesse (Ethiopie), M. Biffot (Gabon), M. Insanally (Guyana), M. Gharekhan (Inde), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Barnett (Jamaïque), M. Abulhasan (Koweït), M. Bennouna Louridi (Maroc), M. Moya Palencia (Mexique), M. Dowintseren (Mongolie), M. Dos Santos (Mozambique), Mlle Astorga Gadea (Nicaragua), M. Garba (Nigéria), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Alzamora (Pérou), M. Al-Kawari (Qatar), M. Al-Atassi (République arabe syrienne), M. Ott (République démocratique allemande), M. Maksimov (République socialiste soviétique de Biélorussie), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Sarré (Sénégal), M. Abdoun (Soudan), M. Wijewardane (Sri Lanka), M. Kouassi (Togo), M. Mestiri (Tunisie), M. Türkmen

(Turquie), M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam), M. Pejic (Yougoslavie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément à une décision prise par le Conseil à sa 2740e séance, j'invite le Président et la délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Zuze (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément à une décision prise par le Conseil à sa 2740e séance, j'invite M. Gurirab à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Gurirab prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Congo, du Ghana et de la Zambie, une lettre datée du 8 avril 1987, qui se lit comme suit :

"Les membres soussignés du Conseil de sécurité ont l'honneur de demander que le Conseil adresse à M. Francis Meli, membre du Comité exécutif national de l'African National Congress of South Africa (ANC), qui est également rédacteur en chef de Séchaba, organe officiel de l'African National Congress, une invitation à participer à l'examen de la question intitulée "La situation en Namibie", conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil."

Cette lettre a été distribuée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/18787. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Meli, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point de l'ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BUI XUAN NHAT (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Il est opportun et encourageant que ce soit vous, représentant éminent de la Bulgarie - pays qui jouit d'un respect mondial pour sa position sans équivoque et résolue en faveur de la paix et de la sécurité internationales et de la libération nationale -, qui présidez cette réunion du Conseil de sécurité consacrée à l'une des questions les plus importantes : la situation en Namibie. Votre grande habileté diplomatique, votre vaste expérience de la question à l'examen et votre engagement personnel envers la cause du peuple namibien sont pour nous la garantie que ces délibérations seront couronnées de succès.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation à M. l'Ambassadeur Marcelo E. R. Delpech, de l'Argentine, pour l'excellente manière dont il a présidé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

Comme c'est la première fois que je prends la parole au Conseil cette année, qu'il me soit permis de féliciter ses nouveaux membres non permanents pour leur élection à leurs hautes fonctions. Je forme à leur intention et à l'intention des autres membres du Conseil une année 1987 fructueuse où le Conseil de sécurité se montrera véritablement à la hauteur de ses responsabilités.

Le Conseil se réunit pour la deuxième fois en moins de deux mois afin d'examiner un problème brûlant qui, en dépit d'innombrables résolutions, reste sans solution : celui de l'indépendance de la Namibie.

Vingt et une années se sont écoulées depuis que les Nations Unies ont mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, et il y a près de 10 ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui, si elle avait été appliquée, aurait apporté l'indépendance au Territoire. Et pourtant, le peuple namibien est toujours en butte quotidiennement à des actes brutaux et inhumains, qui constituent un défi flagrant pour la conscience de l'homme. Nous sommes profondément préoccupés par la situation explosive qui règne

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

actuellement en Namibie, situation qui a été décrite dans le détail par M. Gurirab, Secrétaire aux affaires étrangères de la SWAPO, l'Ambassadeur Zuze, Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, l'Ambassadeur Mudenge, du Zimbabwe, en sa qualité de représentant du Président actuel du Mouvement des pays non alignés, l'Ambassadeur Gbeho, du Ghana, Président du Groupe des Etats africains aux Nations Unies, et d'autres.

Nous sommes remplis d'indignation devant les subterfuges de Pretoria qui, de connivence avec ses partisans occidentaux, tente de mettre en place un prétendu "gouvernement intérimaire" qui a été rejeté par la communauté mondiale comme nul et non avenu, mais dont le régime d'apartheid continue de se servir pour perpétuer le colonialisme en Namibie. Ainsi, la réalisation du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie rencontre-t-elle de nouveaux obstacles, et de nouveaux crimes plus barbares encore sont commis.

Avec ses amis africains et d'autres peuples épris de paix à travers le monde, le Viet Nam demande que l'on ne permette pas au régime de Pretoria de perpétuer sa domination coloniale du Territoire. L'on ne saurait différer perpétuellement l'indépendance du peuple namibien pour satisfaire la cupidité des sociétés transnationales et la politique de duplicité menée par certains Etats occidentaux. Nous estimons que le couplage, sous-produit de la politique périmée d'"engagement constructif", est irrationnel et doit donc être rejeté. Ce n'est qu'un prétexte pour perpétuer l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud et pour contrecarrer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le couplage est "le seul obstacle qui s'oppose à l'application du plan des Nations Unies pour la Namibie" (S/18767, par. 2), comme le déclare le Secrétaire général dans son rapport lucide.

Des débats ont eu lieu dans de nombreuses instances pour trouver le moyen de forcer l'Afrique du Sud à se conformer aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Lors de la Conférence mondiale de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, de la Conférence internationale de Vienne pour l'indépendance immédiate de la Namibie, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie et de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, on a été unanime à reconnaître la nécessité, pour le Conseil de sécurité, d'imposer des sanctions globales et obligatoires contre le régime d'apartheid. De même, les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis lors de leur huitième conférence au sommet à Harare ont bien précisé que :

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

"l'accumulation, depuis 20 ans, de faits ... appellent irréfutablement des sanctions globales obligatoires comme moyen pacifique le plus efficace de contraindre l'Afrique du Sud à mettre fin à son occupation illégale de la Namibie." (S/18392, p. 33)

Le Conseil de sécurité a une responsabilité morale et politique envers le peuple de Namibie. Il doit exercer les pouvoirs dont il dispose aux termes du Chapitre VII de la Charte. Malheureusement, le Conseil a été empêché d'assumer cette responsabilité par ceux qui, encore et encore, ont recouru au veto pour prévenir l'adoption des mesures nécessaires. S'opposer aux sanctions, de quelque manière que ce soit ou sous quelque prétexte que ce soit, revient à collaborer avec l'apartheid.

Le Conseil de sécurité incarne l'espoir ultime de tous les peuples qui aspirent à la justice, à la paix et à la sécurité. Cependant, sa crédibilité dépend de la manière dont ses membres réagissent face aux problèmes en jeu. Le peuple namibien, qui n'a que trop souffert, et des millions d'hommes et de femmes de par le monde, attendent avec angoisse le résultat du vote qui aura lieu dans cette salle. Donnera-t-on enfin au peuple namibien une chance de conquérir cette indépendance pour laquelle il combat avec acharnement depuis tant d'années, ou tout cela sera-t-il inutile comme d'habitude? Un vote pour des sanctions ne manquerait pas de renforcer la crédibilité des Nations Unies.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

La lutte inébranlable du peuple namibien pour sa liberté depuis plus de 20 ans lui a gagné l'admiration du monde. C'est la lutte des opprimés et des dépossédés pour leur droit inaliénable d'être maîtres dans leur patrie et, pour cette raison, nous sommes persuadés qu'il remportera la victoire finale. Une fois de plus, je saisis cette occasion pour exprimer la solidarité indéfectible du peuple vietnamien avec les combattants courageux de la SWAPO et avec le peuple namibien dans son ensemble. Je partage tout particulièrement le point de vue exprimé par notre frère de la SWAPO dans la déclaration qu'il a prononcée dans cette salle il y a deux jours :

"... la confirmation de notre volonté de lutter, sans égard au prix à payer, jusqu'à la victoire finale. Cette victoire viendra plus tôt qu'on ne le pense, avec ou sans les sanctions. Le Conseil a une lourde responsabilité - pas moindre que celle de la SWAPO, du peuple namibien et du reste du monde - pour ce qui est de réduire le coût en vies humaines qu'exige cette victoire."

(S/PV.2740, p. 46)

Que cet appel soit ici entendu aujourd'hui.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Viet Nam pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et à l'endroit de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afghanistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DOST (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous faire part de mes chaleureuses félicitations et de mes meilleurs vœux à l'occasion de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nos deux pays entretiennent les meilleures relations possibles et je suis heureux de constater que l'un et l'autre appuient pleinement les peuples militants de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Je suis certain, étant donné que vous êtes un diplomate chevronné que vous conduirez au succès, avec sagesse et efficacité, tant ce débat que les autres activités du Conseil de sécurité pendant ce mois. Je voudrais également exprimer nos remerciements et notre gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Argentine, pour la façon habile dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

Une fois encore, le Conseil de sécurité discute de la question de Namibie. Il convient donc de nous rappeler que, pendant plus de 150 ans, la population de la Namibie a vécu sous le joug colonial. Depuis plus de 20 ans, sous la direction de

M. Dost (Afghanistan)

la SWAPO, les Namibiens poursuivent, comme leurs frères d'Afrique du Sud, une lutte vaillante pour obtenir leurs droits inaliénables. Vingt ans se sont écoulés depuis que les Nations Unies ont déclaré illégale l'occupation de la Namibie par le régime raciste de Pretoria et assumé elles-mêmes la responsabilité juridique de préparer la nation à édifier son Etat. Près de 10 ans se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978) contenant le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Malheureusement, la Namibie n'est toujours pas libre. Elle a été originellement asservie et son peuple brutalement exploité. Son territoire est davantage militarisé et sert de tremplin d'agression contre les Etats de première ligne. C'est un exemple frappant de terrorisme d'Etat. En outre, en Namibie, l'oppression et l'exploitation coloniales vont de pair avec la politique inhumaine d'apartheid qui vise à subjuguer toute la nation et fouler aux pieds la dignité de tout un peuple. Au mépris de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le régime de Pretoria a mis en place à Windhoek un soi-disant gouvernement intérimaire fantoche pour perpétuer son occupation de la Namibie.

La raison de cette intransigeance du régime d'apartheid d'Afrique du Sud doit être recherchée dans l'appui économique, militaire, politique et moral qui lui est constamment fourni, en violation flagrante des résolutions pertinentes des Nations Unies, par certains Etats occidentaux, notamment l'impérialisme des Etats-Unis ainsi que par des régimes raciste similaires, tels que le sionisme israélien. Cette assistance est fournie non pas malgré la politique d'apartheid du régime de Pretoria en Afrique du Sud et en Namibie mais bien à cause d'elle. Les bénéfices que ces pays capitalistes tirent de l'exploitation inhumaine des peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud, et du pillage de leurs ressources naturelles sont si importants que leur intérêt est de voir se perpétuer le régime d'apartheid et son occupation illégale de la Namibie. La politique du soi-disant engagement constructif menée par le gouvernement de Washington, politique dont les effets destructifs sont devenus évidents, a un goût de collaboration et de complicité.

C'est pour se blanchir de cette complicité que Washington s'est joint au régime raciste de Pretoria en liant l'indépendance de la Namibie à une question totalement extrinsèque : le retrait des troupes internationalistes cubaines d'Angola. Un couplage de cet ordre n'a pas sa place. La communauté internationale

M. Dost (Afghanistan)

dans son ensemble et, en fait, le Conseil de sécurité lui-même, l'ont rejeté. Or le rapport du Secrétaire général indique clairement que le couplage en tant que condition préalable est l'obstacle principal à la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. A cet égard, la délégation de la République démocratique d'Afghanistan voudrait faire part de sa gratitude pour les efforts constructifs déployés par le Secrétaire général des Nations Unies en vue de l'application des résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies concernant la Namibie. Nous espérons que de tels efforts se poursuivront, notamment par le biais du Conseil des Nations Unies pour la Namibie en tant qu'autorité administrante légale de la Namibie. Cela contribuera sans le moindre doute à la juste lutte du peuple namibien pour l'autodétermination et l'indépendance véritable.

Il est temps que le Conseil de sécurité prenne des mesures décisives pour assurer la mise en oeuvre de ses propres résolutions, en particulier la résolution 435 (1978). C'est ce qu'exige l'ensemble de la communauté internationale, qui veut que soit immédiatement mis un terme à la perte de vies innocentes en Namibie. Le Mouvement des non-alignés et l'Organisation de l'unité africaine ont exprimé clairement et irrévocablement cette exigence de la communauté internationale. En outre, la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie ainsi que la subjugation et l'exploitation inhumaine de son peuple par le régime raciste de Pretoria et l'agression répétée contre l'Angola et les autres Etats de première ligne représentent une rupture de la paix et de la sécurité internationales.

M. Dost (Afghanistan)

Le peuple militant de Namibie, à l'instar du peuple de l'Afrique du Sud, dans sa lutte héroïque pour la liberté et la dignité humaine, a clairement indiqué que tôt ou tard il obtiendrait ce qui est à lui. Mais le Conseil de sécurité peut et doit l'aider à se rapprocher de ce jour. Nous pensons qu'une des mesures efficaces que le Conseil de sécurité pourrait adopter à cet effet serait l'adoption de sanctions globales obligatoires, telles que prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

En fait, des sanctions globales obligatoires contre le régime de Pretoria est une mesure que la majorité des Membres des Nations Unies et, parmi elles, la République démocratique d'Afghanistan, appliquent déjà. Cependant, il est temps que le Conseil de sécurité imprime un caractère universel à de telles sanctions en adoptant une résolution appropriée au cours de ce débat. A cet égard, nous nous joignons à la communauté internationale tout entière pour espérer que certains membres permanents du Conseil de sécurité s'abstiendront d'abuser une fois encore de leur droit de veto et contribueront ainsi à l'élimination des vestiges du colonialisme en Afrique.

Le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, son seul et légitime représentant, se bat pour la liberté, l'indépendance, l'autodétermination ainsi que pour les droits de l'homme et la dignité. Le Conseil de sécurité peut et doit tout faire, dans le cadre de ses responsabilités, pour permettre la réalisation des aspirations du peuple de Namibie que chacun a tant à coeur.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Afghanistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Sri Lanka. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. WIJewardane (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer et, par votre intermédiaire, exprimer aux autres membres du Conseil, la reconnaissance de ma délégation pour lui avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil.

J'aimerais également vous exprimer, Monsieur le Président, les félicitations et les salutations de la République socialiste démocratique de Sri Lanka. Ma délégation se réjouit de vous voir présider les délibérations du Conseil de sécurité, et nous sommes certains que, sous votre direction et grâce à vos talents de diplomate, nos débats seront couronnés de succès. Ma délégation désire également exprimer à S. E. M. Marcelo Delpech, Représentant permanent de l'Argentine, notre reconnaissance pour l'excellent travail qu'il a fait au cours de sa présidence, le mois dernier.

M. Wijewardane (Sri Lanka)

Ce n'est pas la première fois que la situation en Namibie est débattue au Conseil de sécurité et je ne m'étendrai donc pas sur l'historique de cette question, qui fait l'objet d'un débat continu, qui se poursuit aujourd'hui. Il me suffira d'évoquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et d'exprimer la préoccupation que nous cause le fait que l'Afrique du Sud continue son occupation illégale de la Namibie. En estimant que la résolution 435 (1978) était acceptable pour l'Afrique du Sud, le Conseil a chargé le Secrétaire général, par sa résolution 566 (1985) en date du 19 juin 1985, de mettre au point un système électoral en prévision des élections à l'Assemblée constituante qui devaient avoir lieu sous la supervision et le contrôle des Nations Unies. On nous a dit que l'Afrique du Sud n'avait pas d'objection à l'adoption d'un système de représentation proportionnelle en tant que cadre des élections envisagées dans la résolution 435 (1978). Mais les progrès ont tourné court. L'Afrique du Sud, en désaccord avec les autres Membres des Nations Unies, a posé un préalable, à savoir qu'avant d'appliquer la résolution 435 (1978) il faut que les troupes cubaines se retirent de l'Angola. A la lecture du rapport du Secrétaire général, dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi, nous apprenons que le seul obstacle à la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour la Namibie est ce préalable du "couplage".

Ma délégation considère le mépris obstiné affiché par l'Afrique du Sud à l'endroit de l'opinion mondiale comme une tentative détournée visant à contrer les Nations Unies et le Conseil de sécurité. Elle a constitué un prétendu gouvernement provisoire au mépris total de la reconnaissance accordée par les Nations Unies à la South West Africa Peoples's Organization en tant que seul et authentique représentant du peuple namibien. Nous sommes pleinement rassurés par le fait que, dans son jugement, la SWAPO a accepté le plan de règlement des Nations Unies et confirmé sa décision de se conformer à la résolution 435 (1978) qui appelle à des élections libres et équitables.

Le gouvernement actuellement en place en Namibie, qui est soutenu par l'Afrique du Sud, représente un défi lancé à l'opinion mondiale et aux vœux des représentants légitimes du peuple namibien. L'Afrique du Sud refuse de reconnaître ses obligations morales en raison des intérêts qu'elle tire de l'exploitation des

M. Wijewardane (Sri Lanka)

ressources de ce territoire. Un régime colonial a été imposé au peuple namibien qui se voit privé de ses ressources renouvelables à un rythme tellement rapide que bientôt les ressources de ce pays seront épuisées - mais pas avant, cependant, que soit créée une situation telle que l'explosion qu'elle ne peut manquer d'engendrer d'ici quelques années réduise le continuent sud-africain à un tas de cendres et de poussières. L'apartheid est un virus mortel qui dévore le corps politique de l'Afrique du Sud, et l'économie de la Namibie, soumise actuellement à une exploitation sans merci, languit au bord du désastre. Le Conseil de sécurité doit prendre sérieusement note des actes du régime raciste irresponsable et immoral en Afrique du Sud et de ses actes en Namibie. Du fait de leur proximité géographique, les Etats de première ligne se trouvent continuellement en butte aux incursions meurtrières d'un régime qui est incapable de voir que sa conduite non seulement le mène à sa perte mais plongera également ses victimes, dans toute l'Afrique australe, dans un chaos social, politique et économique.

Voilà comment nous voyons la situation en Namibie, éloignés que nous sommes du théâtre immédiat de ce crime perpétré contre l'humanité. Le Conseil de sécurité a entendu d'autres orateurs demander qu'une action soit entreprise rapidement pour ramener le régime égaré de Pretoria à la raison. Ce régime se laisse griser par sa propre gloire et son propre pouvoir édifié sur un système de valeurs qui a été éliminé à un coût énorme il y a plus de 40 ans de cela. Le régime d'Afrique du Sud est la dernière incarnation vacillante, la dernière étincelle d'un mouvement qui a été écrasé avec le sang et la sueur des peuples libres du monde entier. Le régime sud-africain ne semble pas se rendre compte des conséquences de ses actes. Le monde se tourne vers le Conseil de sécurité pour qu'il confronte le dernier fléau qui défie la dignité de l'humanité. Proclamons notre inquiétude et notre mécontentement non par la force mais par les mesures envisagées dans la Charte des Nations Unies. L'imposition de sanctions obligatoires conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies causera sans doute du tort aux Etats de première ligne, mais c'est là le prix qu'ils se sont maintes et maintes fois déclarés prêts à payer si cela doit conduire à la liberté et à la libération des populations noires d'Afrique du Sud et de Namibie.

Ma délégation prie instamment le Conseil de prendre une décision sur la question dont il est saisi, une décision qui soit juste et équitable pour le peuple namibien qui souffre depuis si longtemps et dont les vues ont été exposées ici par la South West Africa People's Organization, son seul et authentique représentant.

M. Wijewardane (Sri Lanka)

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de Sri Lanka des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BENNOUNA LOURIDI (Maroc) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous adresser, au nom de la délégation marocaine, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Votre compétence et votre grande expérience sont la meilleure garantie que le Conseil saura s'acquitter dans les meilleures conditions de sa mission. Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Argentine, M. Marcelo Delpech, qui a dirigé avec talent et efficacité les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

En intervenant dans ce débat, le Royaume du Maroc entend tout d'abord réitérer son soutien total et sans réserve au peuple namibien dans sa lutte légitime pour la réalisation de son indépendance, dans l'intégralité de son territoire national. En effet, il est de notre devoir, comme il incombe à toute la communauté internationale, de mobiliser toutes les énergies pour éliminer cette dernière séquelle du colonialisme en Afrique - cette séquelle qui est la colonisation et le maintien sous régime colonial de la Namibie. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue que le peuple namibien est confronté également à un régime d'apartheid, qui a érigé la discrimination raciale en un système de gouvernement, défiant ainsi les valeurs les plus sacrées de l'humanité et menaçant gravement la paix et la sécurité internationales.

Il y a à peine plus d'un mois, le Conseil de sécurité a eu à connaître de nouveau de la question de l'apartheid et de l'enchaînement de violences et de crimes que l'apartheid engendre. Nous avons rappelé à cette occasion que l'Afrique du Sud a tenté d'imposer son modèle en Namibie, avec son cortège bien connu de lois raciales, d'atteintes quotidiennes à la dignité et aux droits fondamentaux de la personne humaine, d'exactions et de répressions de toutes sortes. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que l'Afrique du Sud ait créé un soi-disant gouvernement provisoire en Namibie, comme elle avait mis en place d'ailleurs des bantoustans en Afrique du Sud même, soit autant d'entités fantoches destinées à couvrir d'une façade de légalité sa politique coloniale et le système odieux d'apartheid. Or, il n'existe aucune autre alternative à la suppression de l'apartheid et à l'élimination du colonialisme en Namibie en dehors du transfert du pouvoir à son peuple par la voie d'élections libres, avec l'assistance et sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies.

Voilà maintenant plus de 20 ans que l'Afrique du Sud n'a plus aucun titre juridique l'habilitant à poursuivre sa présence en Namibie, ayant été déchue définitivement par l'Assemblée générale du mandat qu'elle exerçait sur le

M. Bennouna Louridi (Maroc)

Territoire. Les efforts de la communauté internationale ont permis l'adoption par le Conseil de sécurité, après consultation de toutes les parties, d'un plan intégré en vue d'assurer par des moyens pacifiques l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Depuis l'adoption de la résolution 435, le 19 septembre 1978, notre organisation multiplie les appels à l'Afrique du Sud pour la mise en oeuvre de ce plan et le respect de la légalité internationale, tout en manifestant sa solidarité permanente avec la juste lutte du peuple namibien. L'année dernière seulement - pour ne rappeler que ces événements-là - la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie, qui s'est tenue du 7 au 11 juillet à Vienne, a été suivie d'une session spéciale de l'Assemblée générale sur le même sujet au mois de septembre, c'est-à-dire quelques jours avant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée. Le Secrétaire général de notre organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, a lui-même de son côté œuvré sans relâche pour compléter et hâter la mise en oeuvre du Plan de 1978. Nous saisissons cette occasion pour lui rendre un vibrant hommage. C'est ainsi que dans son dernier rapport en date du 31 septembre 1987 (S/18767) qu'il a soumis au Conseil, le Secrétaire général rappelle l'ensemble des démarches qu'il a entreprises avec succès pour régler la dernière question encore en suspens et se rapportant au Plan de 1978, à savoir le mode de scrutin pour les élections envisagées. Par conséquent, la dernière petite question semble définitivement réglée, tout au moins quant à l'application du plan. De même, doit-on louer de nouveau le travail considérable qui a été réalisé toutes ces années par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie en vue de faire progresser le règlement pacifique de cette question, de protéger les droits de la population et de mobiliser aussi, au profit de cette population, toute la solidarité internationale.

Pourtant, tous ces efforts que je viens d'évoquer se sont heurtés à ce qu'il faut bien appeler l'intransigeance de l'Afrique du Sud et le mépris de ce régime - le mépris de tous les fondements qui font l'éthique universelle. En effet, au lieu d'entrer dans le processus d'un règlement pacifique qui lui était offert, processus négocié, le régime de Pretoria a opté pour la fuite en avant en tentant de lier la question de Namibie à des querelles qui lui sont complètement étrangères ou en se servant du Territoire namibien comme base d'agression contre les pays voisins, aggravant ainsi les menaces qui pèsent sur le continent africain dans son ensemble et sur la paix et la sécurité internationales.

M. Bennouna Louridi (Maroc)

Par ailleurs - il faut le rappeler chaque fois - le pillage des ressources du Territoire se poursuit, ceci en violation des résolutions pertinentes des Nations Unies et du décret No 1 du Conseil des Nations Unies sur la Namibie, décret concernant la protection des ressources naturelles.

Ainsi, mettre un terme à la tragédie que vit le peuple namibien implique, désormais, de recourir à l'ensemble des moyens pacifiques qui sont à la disposition du Conseil de sécurité, y compris l'adoption de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte.

A ce point de l'action internationale, le langage de la fermeté s'avère plus que jamais indispensable pour garantir l'accès de la Namibie à l'indépendance, dans l'intégrité de son territoire, y compris Walvis Bay et les îles avoisinantes. On ne peut accepter, au risque d'entamer sérieusement la crédibilité de toute notre organisation que la volonté de la communauté internationale se perde dans les sables des résolutions sans lendemain.

Le Royaume du Maroc réitère sa solidarité active avec les Etats de première ligne qui sont victimes des actes d'agression et de déstabilisation de la part du régime sud-africain, et qui consentent d'immenses sacrifices pour défendre leur souveraineté tout en poursuivant leur appui - et nous leur en sommes reconnaissants - aux peuples namibien et sud-africain dans leur juste combat contre le colonialisme et l'apartheid. Cet appui a toujours représenté pour nous une obligation sacrée, obligation qui est puisée dans nos convictions les plus profondes et à laquelle nous entendons rester fidèles. Le Royaume du Maroc, qui s'incline devant les martyrs de la lutte de libération namibienne, espère vivement que la détermination internationale parviendra à lever les derniers obstacles qui se dressent devant l'accession inéluctable de la Namibie à l'indépendance.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. AL-SHAMSI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir présider le Conseil ce mois-ci. Nous sommes persuadés que, grâce aux qualités que nous vous reconnaissons personnellement, vous dirigerez nos travaux avec efficacité et sagesse. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à notre collègue, l'Ambassadeur Marcelo Delpech, de l'Argentine, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La question de Namibie, qui est une question coloniale, est l'un des problèmes traditionnels des Nations Unies. Pourtant, il s'agit d'un problème unique en son genre du fait que ce colonialisme non seulement se manifeste sous ses formes infâmes habituelles mais comporte également des aspects racistes; en plus donc de son caractère illégal, il est inhumain. La question de Namibie est par conséquent une insulte à la conscience de l'humanité contemporaine.

Depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 2145 (XXI) en 1966 mettant ainsi fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et plaçant le Territoire sous la responsabilité directe de l'Organisation des Nations Unies, de nombreux événements très importants ont eu lieu, notamment la création, en 1967, du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et la proclamation, en 1971, de l'Avis de la Cour internationale de Justice engageant les Etats Membres à ne pas reconnaître comme légale la présence de l'Afrique du Sud en Namibie. Cet avis a été confirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 301 (1971). Dans toutes les résolutions qu'il a adoptées par la suite, le Conseil de sécurité réaffirme le droit du peuple namibien à l'indépendance. La plus importante est la résolution 435 (1978) qui réaffirme, une fois de plus, la responsabilité juridique de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la Namibie et énonce un plan de règlement de la question de Namibie dont la mise en oeuvre, qui passe par un cessez-le-feu, devait permettre l'accession de la Namibie à l'indépendance grâce à la tenue d'élections libres et équitables sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies.

En dépit des efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour faire appliquer cette résolution, le Gouvernement sud-africain n'a cessé d'invoquer des prétextes pour y faire obstacle. Il a commencé par lier le règlement de la question

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

de Namibie à d'autres questions n'ayant rien à voir avec l'application de la résolution 435 (1978). Ma délégation ne voit aucun "lien" entre la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, tel que prévu dans la résolution 435 (1978), d'une part, et la présence des forces cubaines en Angola, d'autre part.

Nous souscrivons à ce que dit le Secrétaire général dans son rapport :

"Je n'admets pas la validité de ce préalable et je ne peux non plus accepter qu'il serve de prétexte pour retarder encore l'indépendance de la Namibie. La présence de troupes cubaines en Angola est une question distincte..."

(S/18767, par. 32)

Nous pensons donc que le Gouvernement sud-africain montre, jour après jour, qu'il ne veut pas coopérer avec les Nations Unies dans la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Le règlement de la question de Namibie doit être immédiat pour les raisons suivantes : d'abord, le peuple namibien a déjà trop souffert de l'oppression et des déplacements; deuxièmement, la question de Namibie est une cause relevant de l'Organisation des Nations Unies, car celle-ci a assumé la responsabilité directe du Territoire. C'est également une question d'engagement vis-à-vis de la Charte des Nations Unies qui reconnaît le droit des peuples colonisés à l'autodétermination; troisièmement, du fait que le régime sud-africain a donné la preuve de son caractère raciste et inhumain en opprimant plus de 74 % de la population de l'Afrique du Sud, en occupant illégalement la Namibie, en essayant de déstabiliser les Etats voisins et en lançant constamment contre eux des actes d'agression, qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Voilà pourquoi nous ne pensons pas qu'il soit possible de coopérer avec le Gouvernement sud-africain raciste. Nous pensons qu'il inventera d'autres prétextes pour perpétuer son occupation du territoire et continuer de piller ses richesses car, d'après le point de vue raciste, la fin justifie les moyens.

Puisque nous oeuvrons aux Nations Unies dans le cadre de la Charte, la volonté de la communauté internationale, telle qu'exprimée dans de nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale, doit être traduite dans les relations que certains membres de la communauté internationale maintiennent encore avec l'Afrique du Sud. On peut le faire, dans des cas de

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

cette nature, en adoptant toutes les mesures prévues par la Charte et, notamment, au Chapitre VII. Nous demandons donc l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud car nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale a épuisé tous les autres moyens à sa disposition. Il est devenu tout à fait clair que le Gouvernement sud-africain raciste continue d'exploiter certaines lacunes dans la volonté internationale pour poursuivre sa politique. Nous pensons donc que ces lacunes doivent être comblées afin que le Gouvernement raciste écoute la voix de la raison.

Enfin, je ne peux manquer de rendre hommage à la lutte héroïque menée par le peuple namibien, sous la direction de son représentant légitime, la South West Africa People's Organization (SWAPO). Nous appuyons cette lutte et nous croyons qu'elle constitue le facteur le plus important et le plus décisif dans son accession à la liberté et à l'indépendance. Je ne peux manquer non plus de rendre hommage au Secrétaire général et au Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour le rôle qu'ils jouent à cet égard.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Emirats arabes unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Burkina Faso. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OUEDRAOGO (Burkina Faso) : Monsieur le Président, c'est un honneur, pour la délégation du Burkina Faso, que de prendre part à cet important débat, et je tiens à vous remercier et à remercier les membres du Conseil de lui en avoir donné l'occasion.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de la délégation burkinabè à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Ma délégation est convaincue que, grâce à votre riche expérience et à vos talents, les travaux et les délibérations du Conseil aboutiront.

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

Qu'il me soit également permis de présenter les mêmes félicitations à votre prédécesseur, M. Marcelo Delpech, Représentant permanent de l'Argentine, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux sur les questions importantes dont le Conseil était saisi pendant le mois dernier.

Je ne m'attarderai pas sur l'historique de la question car les orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà exposé éloquemment.

Ma délégation prend part au débat pour réaffirmer, une fois de plus, le ferme soutien du Gouvernement révolutionnaire burkinabè au vaillant peuple namibien qui mène une lutte juste et légitime pour la liberté et l'indépendance nationale. Nous, au Burkina Faso, nous sommes solidaires avec ce peuple.

Le Conseil de sécurité se réunit à nouveau pour reprendre l'examen de la situation en Namibie, à la suite des efforts conjugués des membres du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des Etats africains. L'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des non-alignés, au cours de différentes réunions importantes, n'ont pas manqué de procéder, à plusieurs reprises, à l'examen approfondi de la situation en Namibie et ont, à chaque fois, demandé au Conseil de sécurité d'agir de manière décisive pour que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte de la responsabilité qui lui incombe directement eu égard à la Namibie et prenne des mesures urgentes pour faire en sorte que le plan des Nations Unies pour la Namibie soit appliqué immédiatement et sans condition.

Il est tragique que près de deux décennies après la levée du mandat par décision des Nations Unies, le régime raciste de Pretoria continue à maintenir sa présence illégale en Namibie par sa politique raciale basée sur l'apartheid. Les Namubiens, par milliers, ont été tués, torturés, emprisonnés et arrachés à leur terre pour la seule raison qu'ils rejetaient l'abominable pratique de l'apartheid, considéré par les Nations Unies comme un crime contre la conscience et la dignité de l'homme.

Il est également tragique de constater que Pretoria n'a nulle intention d'appliquer la résolution 435 (1978), adoptée depuis plus de huit ans et qui avait été vue, à l'époque, comme étant la résolution de l'espoir, la dernière résolution sur la Namibie. En effet, cette résolution avait été parrainée par les pays occidentaux. Selon ma délégation, elle reste valable jusqu'à nos jours car elle contient la promesse d'un règlement démocratique et pacifique du problème namibien. Elle prévoit la tenue, sous les auspices et la supervision des Nations Unies, d'élections libres et équitables en Namibie, élections qui devaient être précédées, d'une part, par la négociation entre la SWAPO et l'Afrique du Sud,

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

et, d'autre part, par l'arrivée du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition et le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé d'assurer la transition.

Alors que la South West Africa People's Organization, seul représentant légitime, ne cesse de réaffirmer son appui à la résolution 435 (1978) en vue de conduire le Territoire à l'indépendance complète, alors qu'elle est toujours disposée à coopérer avec le Secrétaire général et le Conseil pour atteindre ce but, l'Afrique du Sud se montre intransigeante, arrogante et défie les Nations Unies. Elle recourt à des manoeuvres politiques grossières et éhontées. L'arrogance et cette attitude de défi qu'a adoptée désormais l'Afrique du Sud ont leur origine dans l'appui constant que certains membres permanents du Conseil de sécurité accordent au régime de Pretoria. Ces Etats ont la grave responsabilité de prendre des mesures efficaces et immédiates pour que le plan d'indépendance de la Namibie contenu dans la résolution 435 (1978) soit appliqué de manière efficace et immédiate, sans modifications ni conditions préalables.

Parlant de conditions préalables, ma délégation dénonce fermement la notion de couplage qui, selon le Secrétaire général, dans son rapport, est l'unique obstacle qui empêche de procéder à la mise en oeuvre immédiate du plan d'indépendance de la Namibie. En effet, l'Afrique du Sud a lié l'indépendance du Territoire namibien au retrait des troupes cubaines d'Angola. Ma délégation est convaincue qu'exiger ce retrait est une fausse manoeuvre éhontée visant à assurer au régime de Pretoria la coopération de certains pays occidentaux à ses tristes plans.

Le Gouvernement révolutionnaire du Burkina Faso a toujours oeuvré de toutes ses forces pour l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une société démocratique non raciste en Afrique du Sud.

Le camarade Thomas Sankara, Président du Burkina Faso, n'a jamais manqué une occasion de réaffirmer le soutien inconditionnel du Burkina Faso à la SWAPO et à la foi qu'il a en l'inéluctabilité de l'indépendance de la Namibie. A cet égard, je rappellerai ici, entre autres actions concrètes entreprises par le Gouvernement révolutionnaire du Burkina Faso, la création, par décision du 6 août 1986 du Conseil des ministres, d'une caisse de soutien à la lutte contre l'apartheid. Contribution fort modeste, certes, mais qui traduit le souhait du peuple burkinabè de voir la paix entre les peuples de notre continent. Cet objectif implique la liquidation de toutes les formes de domination, d'exploitation et de soumission dont l'Afrique est victime.

M. Quedraogo (Burkina Faso)

Ma délégation salue ici les efforts louables que déploie le Secrétaire général des Nations Unies pour une solution juste et équitable du problème de la Namibie. Son important rapport, contenu dans le document S/18767, en date du 31 mars 1987, donne une situation claire et complète sur l'objet de nos débats actuels.

Je terminerai en disant qu'il est temps que la communauté internationale prenne ses responsabilités. Il est temps qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application des décisions de l'Organisation en vue de favoriser l'indépendance de la Namibie, d'éliminer l'apartheid et, partant, d'éliminer la menace à la liberté, à la paix et à la sécurité en Afrique australe.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Burkina Faso pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Lorsque j'ai demandé la parole le 6 avril, en ce débat actuel sur la question de Namibie, c'était en ma qualité de président du Groupe africain pour le mois d'avril. Je souhaite aujourd'hui prononcer quelques mots au nom de la délégation ghanéenne.

Ma délégation a décidé d'intervenir dans le débat, à ce stade, pour tirer au clair un certain nombre de questions qui ont été soulevées au cours du débat, essentiellement par le représentant de l'Afrique du Sud. Sa déclaration du 6 avril dernier n'était qu'un tissu de déformations quant aux questions de fond touchant le problème namibien, sans parler des diffamations manifestes qu'elle contenait. Je m'efforcerai donc de mettre les choses au point.

Le représentant du régime de Pretoria, comme s'en souviendront les membres du Conseil, a déclaré, au début de son intervention, qu'on avait pris l'habitude, dans les délibérations sur la question de Namibie, de ne pas tenir compte de l'esprit de la Charte des Nations Unies et de refuser d'examiner les questions réelles qui s'opposent à la solution de ce différend si ancien.

M. Gbeho (Ghana)

Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité, comme le débat l'a montré jusqu'à présent. Je dirai à son intention et à l'intention de son gouvernement à Pretoria que la lettre et l'esprit de la Charte, c'est de

"proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites."

L'apartheid nie tous ces principes. La lettre et l'esprit de la Charte signifient "créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international."

Les actes de l'Afrique du Sud en Namibie et ailleurs en Afrique australe sapent ces principes mêmes, ainsi que l'a affirmé le Conseil lui-même à maintes reprises.

Le représentant du régime de Pretoria affirme que le seul obstacle restant à l'indépendance de la Namibie, c'est le refus de l'Angola de s'engager quant au retrait des forces cubaines qui se trouvent chez lui. Comme cette vue risque d'être reprise par les partisans du régime raciste avant la fin du présent débat, je déclarerai que l'introduction de cette question est une tentative insidieuse visant à faire accepter le "couplage" en tant que préalable à la solution définitive de la question de l'indépendance de la Namibie. Le Conseil a déjà examiné la question et a statué que la présence de troupes cubaines en Angola souverain n'a rien à voir avec la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil. Rouvrir cette question maintenant, sous quelque forme que ce soit, serait revenir en arrière et il faut l'éviter. Comme le Secrétaire général le signale dans son rapport, toutes les conditions requises sont désormais remplies et le Conseil doit procéder à la mise en oeuvre du plan des Nations Unies énoncé dans la résolution 435 (1978). C'est précisément le délai funeste et cruel apporté à la mise en place de ce processus par le régime raciste de Pretoria qui a incité le Groupe des Etats africains et nombre d'autres délégations aux Nations Unies à inviter le Conseil à imposer des sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud.

Il est surprenant, en effet, que le représentant du régime de Pretoria puisse prétendre qu'au lieu de faciliter l'indépendance de la Namibie, on a continué à acheminer vers l'Angola des armes et du matériel militaire d'origine soviétique. Il est même allé jusqu'à laisser entendre que les forces cubaines en Angola menaceraient la tenue d'élections libres dans le Territoire, lorsque le Conseil aborderait la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978). S'il est un pays qui a

M. Gbeho (Ghana)

introduit des quantités massives d'armes et des soldats en Angola, c'est bien le sien, l'Afrique du Sud. En ce moment même, des milliers de soldats sud-africains sont stationnés en permanence en Angola méridional en contravention avec toutes les normes du droit international. Des avions militaires sud-africains se trouvent sur des pistes en Angola, prêts à combattre si les forces gouvernementales de l'Angola devaient menacer les forces du renégat Savimbi. C'est le Gouvernement sud-africain qui a acheminé des quantités énormes d'armes vers l'Angola pour y être utilisées par ses propres forces contre le Gouvernement angolais et pour y être également utilisées par les traîtres et bandits placés sous la direction de Jonas Savimbi.

En outre, il faut bien rappeler que les soldats cubains n'ont jamais menacé les Namibiens. Le Conseil n'a jamais reçu ni examiné une telle plainte contre Cuba, pas plus que le Gouvernement angolais. En effet, Angolais comme Cubains sont ouvertement favorables aux Namibiens et à la South West Africa People's Organization et il est inconcevable qu'ils puissent les menacer. Au contraire, ce sont ceux qui perpètrent des actes d'agression contre des Etats souverains et qui combattent des gouvernements légitimement constitués qui sont susceptibles de menacer des élections libres et équitables. Ce sont ceux qui fournissent des armes et munitions, y compris des missiles Stinger, à des bandits, qui menacent la paix dans la région.

Les sanctions ont à nouveau été mises en doute en tant que moyen de sortir de l'impasse actuelle. Je sais qu'on répétera cela à satiété dans les cercles habituels en raison de leur répugnance à s'associer à ces pressions. Mais nous devons à ces quelques pays de leur dire ouvertement et avec courage que nous ne partageons ni leur point de vue ni leur position. Si, en effet, ils songent sérieusement à amener l'Afrique du Sud à faciliter l'application de la résolution 435 (1978), nous leur proposerons alors de permettre au Conseil d'essayer d'appliquer des sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud pour une période déterminée et raisonnable, et, si ces sanctions devaient s'avérer inefficaces, de les supprimer officiellement. Il serait immoral de s'opposer à des sanctions et de ne rien faire, parce que cela reviendrait à sanctionner le délai apporté à la réalisation de l'indépendance de la Namibie. Nous présentons cette proposition avec sincérité et nous espérons qu'on y répondra dans le même esprit.

M. Gbeho (Ghana)

Nous demandons des sanctions globales et obligatoires, parce que nous reconnaissons également qu'elles seront plus efficaces si elles sont appliquées par tous les Etats et sur tous les produits. C'est pourquoi nous nous gardons bien d'offrir la possibilité à des gouvernements et sociétés sans scrupules de s'emparer de secteurs commerciaux et d'affaires que d'autres ont abandonné par déférence pour la volonté de la communauté internationale. Nous voulons éviter une situation où certains chercheront à s'insinuer dans les bonnes grâces de l'Afrique du Sud au détriment d'autrui. Les sanctions doivent être une mesure de la communauté internationale contre un Etat membre obstiné et dangereux, conformément à la volonté de l'écrasante majorité.

A la fin de sa déclaration, le représentant du régime de Pretoria a averti que si tous les efforts tentés pour sortir de l'impasse devaient échouer, son gouvernement envisagerait d'autres partis et d'autres moyens pour accorder l'indépendance à la Namibie.

Cette déclaration est beaucoup plus sérieuse qu'elle ne le paraît au premier abord et je demande à tous les membres du Conseil de l'examiner très attentivement. Nous savons tous qu'un gouvernement illégal a été installé à Windhoek, gouvernement que le Conseil a déclaré nul et non avenu. L'Afrique du Sud laisse entendre maintenant que, si le Conseil ne tient pas compte de sa position minoritaire sur cette question - et cette infâme théorie du "couplage" est une vue minoritaire -, elle aggraverait alors son illégalité en instaurant un gouvernement pour le Territoire et en octroyant unilatéralement l'indépendance à la Namibie. L'Afrique du Sud recourra sans doute à la force pour défendre pareille illégalité. C'est là une menace pure et simple à la paix dans le Territoire et dans la région.

Je prie instamment les membres du Conseil de relire cette partie de la déclaration du représentant du régime de Pretoria.

Face à pareille menace - couchée noir sur blanc - le Conseil doit-il attendre que le méfait soit commis avant d'envisager d'agir? Ce serait une manière onéreuse et tragique de procéder. Ma délégation estime que le Conseil devrait prévenir pareille possibilité en imposant des sanctions contre ce régime récalcitrant comme l'envisage le Chapitre VII de la Charte.

M. Gbeho (Ghana)

En guise de conclusion, je dirai que ce que ma délégation a entendu au cours de ce débat jusqu'ici est rassurant à bien des égards. Personne n'a appuyé le régime raciste, sa politique aveugle en Namibie et son attachement à la politique d'apartheid jusque dans ce territoire. Au contraire, on a violemment condamné les tactiques dilatoires de l'Afrique du Sud. Aussi, j'espère que nous pouvons faire ce qui s'impose et qui est peut-être la seule voie vers l'indépendance rapide de la Namibie. Le Conseil doit faire régner la justice et s'opposer à l'oppression en votant pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Tout vote visant délibérément à empêcher le Conseil de s'engager dans cette voie sera considéré comme un acte inamical commis contre les Namibiens, les Etats africains et les forces progressives de la communauté internationale.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Ghana pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Gabon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BIFFOT (Gabon) : Monsieur le Président, félicitations pour votre nomination! Félicitations à votre prédécesseur pour la mission efficacement accomplie au cours du mois de mars! Pleins succès à votre mandat qui débute par l'examen d'un problème débattu depuis un temps qui ne finit, hélas, de s'allonger! Problème sur lequel la multiplicité, la diversité, le choc des conceptions et des perceptions, d'une part, des opinions, des attitudes et des comportements, d'autre part, sont tels que, véritablement et sincèrement, je ne sais par quoi commencer, ni par quoi finir, ni comment terminer.

Les arguments les plus divers, les plus variés, les plus contradictoires, ont été émis quant au problème de l'indépendance de la Namibie. Une intervention a tout particulièrement, par ses visions et prévisions apocalyptiques, par son langage simulé de bon pasteur et protecteur, abstraction faite de ses menaces de porte-parole d'un Etat qui se sait militairement écraseur, accaparé toute mon attention. Elle a été suffisamment désossée par tant d'intervenants qui en ont fait ressortir le côté mystificateur et machiavélique. Je ne m'y arrêterai point.

Les Etats technologiquement développés ont inventé des armes aujourd'hui très meurtrières; des armes qui font trembler. Plus terrible et plus terrifiant que ces armes existe quelque chose : l'histoire, le verdict de l'histoire, l'immortalité que la mémoire indestructible des peuples et des nations assure à ceux qui, à des moments cruciaux tel celui que présentement nous vivons dans cette salle du Conseil de sécurité, ont eu à décider du destin d'autres êtres humains.

M. Biffot (Gabon)

Hitler s'est évertué à dominer le monde. Il fut sur le point d'y arriver. Il manqua de près cet asservissement; pis est, cette extermination intelligemment et cyniquement planifiée de peuples et de nations.

L'Afrique du Sud s'est évertuée et obstinément s'évertue à dominer - pour le moment - tout au moins une partie de l'Afrique, en l'occurrence la Namibie. Elle y est arrivée.

La vassalisation, l'asservissement du peuple namibien matérialisent éloquentement et de manière suffisante les desseins et aspirations intelligemment et machiavéliquement planifiés du Gouvernement sud-africain.

L'histoire a immortalisé Hitler. L'histoire immortalisera le gouvernement actuel de Pretoria. L'histoire a recherché et continue à rechercher tous les suppôts et collaborateurs de l'hitlérisme. Elle fera implacablement de même - tôt ou tard, peu importe - à l'égard de tous ceux qui, ostensiblement ou de manière sous-marine, consciemment ou subconsciemment, soutiennent et persistent à soutenir le régime raciste sud-africain dans la recherche d'une solution rationnelle du problème de l'indépendance de la Namibie.

Toute connivence, toute complicité, tout flirt, comme d'ailleurs toute abstention de quelque manière que ce soit, imitation ou reproduction d'un geste de Ponce Pilate, toutes ces manières d'être et de se comporter prônent, ou tout au moins souhaitent, le maintien du statu quo.

L'heure est au choix rationnel. La période des louvoiements et des affinités électives devrait être définitivement close. Il n'est plus possible de continuer à atermoyer. La morale spirituelle doit enfin l'emporter sur la morale matérialiste, car le peuple namibien ne demande nullement un don; il réclame un dû, à savoir sa liberté, son indépendance véritable, son administration par un gouvernement choisi par lui-même, un gouvernement nullement mis en place par un occupant, envahisseur qui se maintient et s'impose parce qu'il sait que, à tout moment, grâce à la puissance de son armement, à sa puissance de frappe que des attermoiements échelonnés sur des décades lui ont permis de progressivement acquérir et de consolider, il peut terroriser, il peut massivement tuer, il peut dicter, même aux grandes puissances éprises de paix et pleines d'humanisme, la loi du silence, sinon de la participation et de la connivence.

M. Biffot (Gabon)

Il est posé et proclamé comme préalable inconditionnel le retrait des quelques 42 000 soldats cubains basés en Angola. Ces troupes, clame-t-on avec persistance, voire avec entêtement, envahiront, risquent d'envahir la Namibie après le recouvrement de l'indépendance nationale. Prévenir valant toujours mieux que guérir, il est conséquemment sage et prudent que les troupes cubaines quittent le sol angolais avant que l'occupant sud-africain ne quitte le sol namibien.

Cet argument est fallacieux. Il fait partie de cet arsenal de prétextes confectionnés aux fins de cacher les véritables motivations, fondements de l'occupation illégale de la Namibie.

M. Biffot (Gabon)

Le départ des troupes cubaines - le Gouvernement de Pretoria le sait, secret inavouable - est souhaité, afin de permettre à Pretoria de mieux réaliser ses ambitions expansionnistes. La Namibie perdue, l'Angola est une proie tout indiquée. L'invasion de celle-ci sera grandement facilitée si les 42 000 soldats cubains dont la combativité est bien connue ne sont plus là. La force de frappe de l'Etat raciste sud-africain pourrait opérer de nuit et le monde se retrouverait devant un fait accompli.

Laissions de côté l'appétit et la course folle que déclenche, chez plus d'une puissance financière de notre planète, le contenu du sous-sol namibien.

Les fabriques d'armes contribuent, dans une mesure nullement négligeable, au maintien et également à la croissance économique de bien des pays hautement technisés. Des études récentes ont même fait ressortir que, dans un pays bien connu et que je ne saurais ici nommer, cesser de fabriquer des armes et même diminuer la production annuelle d'armes contribuera à une baisse sensible du niveau de vie, à une augmentation inquiétante du chômage.

Continuer à fabriquer des armes est ainsi un impératif économique pour ledit pays. Si d'aucuns Etats et gouvernements sont ainsi soumis à cette contrainte, il va de soi que chacun d'eux se retrouve dans la contrainte subséquente d'écouler les armes fabriquées, dans la contrainte, en conséquence, d'avoir des acheteurs, de maintenir ou alors de susciter çà et là dans le monde des foyers de guerre, des points de rébellion de tout genre.

Pour distraire, d'une autre manière, les esprits et justifier certaines affinités électives, l'on parle de la diffusion du communisme en Afrique. S'est-on interrogé si plus d'un Etat africain ne s'est pas tourné vers le communisme parce que plus d'un pays du bloc capitaliste n'a pas su - je n'irai pas jusqu'à dire voulu - le comprendre? Il est triste de constater que les luttes et rivalités entre le communisme et le capitalisme ont pour victimes innocentes les pays en développement, en l'occurrence la Namibie. Capitalistes et communistes savent parfois bien s'entendre lorsqu'il convient de maintenir la séparation d'Etats qui, antérieurement, n'en formaient qu'un. Ils peuvent, s'ils le veulent bien aujourd'hui, s'entendre pour qu'un vote totalement positif puisse mettre définitivement fin au crucial problème de l'indépendance de la Namibie.

Je souhaite de tout mon coeur que ce consensus se réalise cette fois-ci.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Gabon pour les félicitations qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Ethiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TADESSE (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter très sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. L'engagement de votre pays fraternel, la Bulgarie, à la cause de la décolonisation, votre habileté diplomatique et votre position ferme sur la question de Namibie nous donnent toutes les raisons de croire que les délibérations du Conseil sur cette importante question seront menées fort efficacement.

De la même manière, je souhaite rendre un hommage bien mérité à l'Ambassadeur Marcelo Delpech, de l'Argentine, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil en mars dernier.

Le Conseil est saisi de la question de Namibie depuis plus de 20 ans. Des résolutions sans nombre ont été adoptées et des stratégies bien intentionnées ont été élaborées. La SWAPO, les membres du Groupe africain et du Mouvement des non-alignés - en fait la communauté internationale dans son ensemble - ont exprimé des espoirs et des aspirations profondes pour l'accession rapide de la Namibie à une indépendance longuement attendue. Des appels nombreux ont été adressés à ceux qui étaient en mesure d'influencer l'Afrique du Sud, malgré les liens manifestes existant entre certains de ces Etats et le régime raciste.

Lorsque la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité a été adoptée, sur l'initiative des cinq pays occidentaux, nous espérions, contre tout espoir, que la formule la plus acceptable pour réaliser l'indépendance de la Namibie était enfin à notre portée. Malheureusement, les événements ultérieurs ont été caractérisés par la duplicité, les attermolements de la part de l'Afrique du Sud ainsi que par l'hésitation, la répugnance ou l'inaction de certains collaborateurs traditionnels de l'Etat d'apartheid. Ces Etats, qui auraient pu, au premier chef, exercer les pressions nécessaires sur l'Afrique du Sud n'ont pas eu le courage nécessaire lorsqu'il s'est agi de prendre des mesures concrètes contre un régime qu'ils considéraient malheureusement comme un avant-poste digne de confiance de la civilisation occidentale. Comme on peut le voir d'après les caractéristiques d'ensemble du système d'apartheid, il n'y a rien d'occidental ou de civilisé dans

M. Tadesse (Ethiopie)

le régime de Pretoria. De plus, presque comme s'ils avaient agi sur l'ordre de ce régime, certains pays occidentaux ont avancé des prétextes injustifiés pour différer l'indépendance de la Namibie, y compris la question du couplage. Il semble que l'histoire de la Namibie soit l'histoire non seulement d'une confiance trahie mais d'une confiance mal placée.

Comme nous, membres de la communauté internationale, l'avons appris de par nos expériences difficiles et souvent douloureuses avec l'Afrique du Sud, cette entité ne méritait pas qu'on lui accorde la moindre confiance. Par son mépris des résolutions du Conseil de sécurité, par son oppression du peuple namibien et son occupation illégale de la Namibie, l'Afrique du Sud a montré son vrai visage.

A ce jour, l'Afrique du Sud non seulement a repoussé toutes les propositions et plans en faveur d'une indépendance pacifique et rapide du territoire, mais a cherché à consolider son emprise en installant des régimes fantoches, dont le plus récent porte le nom de gouvernement intérimaire.

M. Tadesse (Ethiopie)

En outre, de jeunes Namibiens sont, à l'âge le plus tendre, enrôlés de force dans l'armée d'occupation de l'Afrique du Sud, des villages namibiens sont dévastés par les forces d'occupation, les travailleurs autochtones vivent dans une misère indicible et les ressources naturelles du Territoire sont exploitées sans aucune considération pour les générations namibiennes présentes et futures. Comme si cela ne suffisait pas, l'Afrique du Sud se livre à un plan odieux de déstabilisation contre les Etats voisins.

Tout cela est une insulte à la dignité de chaque Namibien et, en fait, de chaque Africain. Néanmoins, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'imposer des sanctions obligatoires contre le régime rebelle de Pretoria étant donné que certains pays occidentaux répugnent à se joindre à la seule action concertée internationale viable qui puisse mettre l'Afrique du Sud à genoux.

Ces pays, qui sont allés jusqu'à émettre un vote négatif au service de l'Afrique du Sud, ont fait valoir que des sanctions obligatoires seraient trop complètes et frapperaient sans discrimination. Le plus souvent, ils ont affirmé que pareilles sanctions ont toutes les chances de compromettre les économies des Etats de première ligne et bouleverseraient le niveau de vie des Sud-Africains noirs. Nous ne pouvons accorder aucune validité à ces arguments paternalistes, puisque les représentants des pays de première ligne ont déclaré ici même qu'ils étaient prêts à supporter n'importe quel sacrifice que cela impliquait, dans la mesure où l'imposition de telles mesures contribuerait à l'indépendance de la Namibie et à la libération totale de l'Afrique du Sud du système monstrueux de l'apartheid.

Bien que la délégation éthiopienne ne souhaite pas accuser qui que ce soit ni désigner les coupables dans cette classique affaire d'un égarement de la justice, les faits dans l'affaire namibienne montrent très clairement que nous avons impérativement le devoir de rappeler ce qui est devenu manifeste après 20 ans d'efforts. Bien que nous reconnaissons l'évolution positive apparue dans l'attitude des pays occidentaux qui ont adopté des sanctions limitées contre l'Afrique du Sud, nous continuerons de regretter le fait que certains membres du Conseil hésitent à se joindre à nous pour imposer des sanctions obligatoires que l'intransigeance de l'Afrique du Sud a rendues impératives.

A ceux qui décrivent l'apartheid comme un crime contre l'humanité, nous demandons un minimum de coopération dans les efforts que nous exerçons collectivement pour faire pression sur l'Afrique du Sud et l'obliger à se conformer

M. Tadesse (Ethiopie)

à toutes les résolutions et décisions du Conseil de sécurité relatives à la Namibie. Comme nous avons eu l'occasion de le faire remarquer par le passé, ceux qui se sont déclarés préoccupés par les droits de l'homme en Namibie et en Afrique du Sud ont l'obligation morale de coopérer à tous les efforts internationaux destinés à mettre définitivement un terme à l'apartheid. Est-il besoin de rappeler à ces Etats qu'il est beaucoup plus sage d'oeuvrer en faveur de relations solides fondées sur l'équité avec le continent africain tout entier que de s'accrocher à un régime d'apartheid condamné à finir dans la poubelle de l'histoire? Est-il besoin d'informer les pays mêmes qui se vantent de posséder une civilisation immaculée que l'apartheid n'est pas civilisé? Est-il besoin de rappeler aux pays technologiquement avancés que le matériel et la technologie militaires qu'ils fournissent à l'Afrique du Sud sont utilisés pour mutiler et assassiner des enfants namibiens? Est-il besoin d'attirer l'attention de ces Etats sur le fait que l'Afrique du Sud menace la paix et la sécurité régionales en raison de la collaboration qu'elle entretient avec ces Etats dans le domaine de la technologie nucléaire avancée?

La délégation éthiopienne est convaincue que le Conseil doit prendre les mesures nécessaires prévues au Chapitre VII de la Charte. Nous estimons qu'une décision historique doit être prise pour éviter un bain de sang en Namibie. En outre, nous espérons que les membres occidentaux du Conseil de sécurité qui s'opposent à l'imposition de sanctions obligatoires reconsidéreront leur position et permettront aux Nations Unies de faire progresser la cause de la paix et de l'indépendance en Afrique australe. En ce moment historique, nous espérons sincèrement que ces pays ne feront pas une fois de plus obstacle à notre marche collective vers l'avenir.

J'aimerais par conséquent terminer ma déclaration en appuyant pleinement le projet de résolution dont les membres du Conseil sont saisis et en réaffirmant la solidarité inébranlable de l'Ethiopie avec la juste lutte menée par le peuple de Namibie sous la direction de la South West Africa People's Organization ainsi que son attachement sans réserve à cette lutte.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Ethiopie pour les aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'égard de mon pays.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ATASSI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Votre sagesse, votre courtoisie et votre connaissance considérable des procédures et des traditions de cet organe ainsi que les étroites relations existant entre nos deux pays nous donnent l'assurance que les délibérations du Conseil de sécurité seront couronnées de succès.

J'aimerais également exprimer à S. E. M. Marcelo Delpech, Représentant permanent de l'Argentine, notre profonde gratitude pour la compétence et le sérieux avec lesquels il a présidé le Conseil de sécurité le mois dernier. La façon dévouée dont il a dirigé le Conseil durant ses réunions et ses consultations sur les questions dont il était saisi était absolument dénuée de tout parti pris et extrêmement compétente. Il peut s'enorgueillir du travail accompli.

La détérioration de la situation dans le Territoire de la Namibie depuis la dernière fois où le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner cette question exige du Conseil qu'il entreprenne d'urgence une action sérieuse, qui reflète la profonde inquiétude éprouvée par les Membres des Nations Unies au sujet de la question namibienne. De la lecture du rapport du Secrétaire général (document S/18767), il ressort clairement qu'il a entrepris des consultations intensives et extensives avec toutes les parties intéressées en vue de frayer la voie à la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie tel que formulé dans la résolution 435 (1978). Dans son rapport, le Secrétaire général parvient à la conclusion que, bien que toutes les conditions nécessaires à l'application de ce plan soient réunies, la persistance de l'Afrique du Sud à lier l'indépendance de la Namibie à la présence des troupes cubaines en Angola est un obstacle au règlement rapide de la question. Toutes les dispositions nécessaires ont été prises depuis 1975, mais la Namibie n'est toujours pas indépendante.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Il est décevant de noter qu'aucun progrès n'a été fait pour donner effet aux dispositions indispensables à une prompte accession du Territoire à l'indépendance. La SWAPO renouvelle son appui à la résolution 435 (1978) en tant que seul moyen de permettre au Territoire d'accéder à l'indépendance. Dès le début, la SWAPO a indiqué qu'elle était prête à coopérer avec le Conseil et le Secrétaire général, mais l'Afrique du Sud continue cependant d'insister sur le couplage. En outre, l'Afrique du Sud défie les résolutions du Conseil de sécurité et accentue l'illégalité de l'occupation du Territoire en y instaurant un gouvernement intérimaire, et ce pour consolider sa position, à un moment où la Namibie continue de vivre dans l'oppression et la répression et sous l'hégémonie politique.

Cette question a été examinée par nombre d'instances, y compris la Conférence au sommet du Mouvement non aligné, tenue à Harare, la réunion au sommet de la Conférence islamique, qui s'est tenue au Koweït, la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie, tenue à Vienne, la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Toutes ces instances ont condamné la poursuite de l'occupation par l'Afrique du Sud du Territoire de la Namibie.

Le monde entier a convenu à l'unanimité que la seule base pacifique pour trouver un règlement au problème de la Namibie est la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. D'autres orateurs ont longuement fait l'historique de la question et parlé des mesures déjà prises. Le rapport du Secrétaire général indique clairement que c'est l'Afrique du Sud qui refuse d'appliquer les résolutions, dont la dernière, la résolution 566 (1985), stipule que le choix de l'Afrique du Sud quant au système électoral demeurerait la seule condition en vue d'ouvrir la voie à l'application de la résolution 435 (1978) et que, faute de ce choix, le Conseil se verrait obligé de se réunir pour envisager l'adoption de mesures appropriées en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

L'Afrique du Sud se trouve encouragée dans son défi à la communauté internationale par l'appui politique qu'elle reçoit de certains Etats occidentaux, et notamment par la politique d'engagement constructif. C'est là ce qui encourage l'Afrique du Sud raciste à défier la communauté internationale et à persister dans sa politique d'apartheid, dans son occupation de la Namibie et dans ses actes d'agression contre les Etats africains voisins.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

La coopération étroite entre le régime raciste et le régime de Tel-Aviv est bien connue. Les médias ont fait état des armes et de l'appui que le régime de Pretoria reçoit de son pendant de Tel-Aviv. Ces articles de la presse ont été publiés dans le rapport au Congrès américain sur les relations entre l'Afrique du Sud et d'autres Etats. Le Washington Post, en date du 28 mars dernier, souligne par exemple que selon des sources israéliennes les ventes d'armes d'Israël à l'Afrique du Sud représentent environ 600 à 800 millions de dollars. D'après le Wall Street Journal du 28 mars 1987, le montant des contrats de ventes d'armes conclus entre Israël et l'Afrique du Sud s'élevait entre 200 et 500 millions de dollars par an, montant auquel il faut ajouter la coopération économique et militaire ainsi que dans d'autres domaines. Ces deux régimes ont une politique raciste, une politique d'oppression à l'égard de la population autochtone qu'ils privent de leurs droits légitimes par tous les moyens.

Deux des principaux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales sont la question de Namibie et son double, la question de Palestine. La Namibie continue de relever de la responsabilité politique et morale du Conseil de sécurité qui doit prendre des mesures décisives pour assurer sans autre délai l'indépendance de la population du Territoire.

La seule voie qui s'offre aujourd'hui au Conseil de sécurité est l'imposition de sanctions obligatoires, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte, s'il veut contraindre l'Afrique du Sud à appliquer la résolution 435 (1978) et permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance en mettant fin à l'occupation du Territoire par l'Afrique du Sud.

La poursuite de l'occupation par l'Afrique du Sud, c'est la poursuite du pillage des ressources naturelles de la Namibie, aidée en cela par certains Etats Membres des Nations Unies, et tel que le souligne clairement le rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie daté du 9 juin 1986, notamment le paragraphe 18.

Pour terminer, j'exprime à la population namibienne et à son mouvement de libération, la SWAPO, la pleine solidarité et le plein appui de la République arabe syrienne. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'user de son autorité en imposant des sanctions globales et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, contre le régime raciste d'Afrique du Sud en vue de l'amener à ouvrir la voie à l'indépendance de la Namibie.

La Victoire est toujours l'alliée des populations qui luttent pour la liberté.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DOLJINTSEREN (Mongolie) (interprétation du russe) : Camarade Président, qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer à tous les membres du Conseil de sécurité notre gratitude pour nous avoir permis de prendre la parole sur la question à l'examen.

Monsieur le Président, la délégation de Mongolie est également heureuse de vous voir occuper - vous qui êtes le représentant du pays frère de Bulgarie - la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

La Bulgarie et la Mongolie sont unies par des liens amicaux et fraternels, et nous sommes certains que sous votre direction éclairée le Conseil de sécurité s'acquittera avec diligence des tâches qui lui sont confiées pendant ce mois.

Je rends également hommage au Président sortant, S. E. l'Ambassadeur d'Argentine, pour sa présidence du mois dernier.

Le Conseil de sécurité examine à nouveau une question dont la solution ne s'est que trop fait attendre. Comme on le sait, la Namibie est le dernier grand territoire colonial dont la population autochtone est en butte au joug colonial et à la discrimination raciale. Malgré les nombreuses décisions adoptées par les Nations Unies, les condamnations internationales et les exigences de l'opinion internationale, le régime raciste en Afrique australe non seulement prolonge l'occupation de la Namibie mais étend également à ce territoire son système d'apartheid qui méprise l'être humain et qui a été condamné par l'Organisation comme constituant un crime contre l'humanité.

M. Doljintseren (Mongolie)

Les informations qui nous parviennent de la Namibie indiquent que la répression, la terreur et le massacre des innocents se poursuivent et s'intensifient dans le pays. Depuis bien longtemps déjà, l'armée sud-africaine raciste, forte de plusieurs milliers d'hommes, y étend sa domination. Tous ces faits représentent un grave affront à l'opinion publique internationale et à notre Organisation.

En outre, les racistes d'Afrique du Sud ont fait de la Namibie une place forte d'agression contre l'Angola, le Botswana et d'autres Etats africains indépendants voisins. La preuve en est que, depuis dix ans, Pretoria fait la guerre à la République populaire d'Angola et occupe une partie de son territoire.

Tous ces faits indiquent clairement que les actes criminels de Pretoria en Afrique australe représentent une menace directe à la paix et à la sécurité internationales dans la région et au-delà. A cet égard, la République populaire de Mongolie réitère sa totale solidarité et son appui à l'égard de la lutte menée par les Etats de première ligne et par l'Angola pour défendre leur liberté, leur indépendance et leur souveraineté contre l'agression des forces du racisme et de l'impérialisme.

Chacun sait aussi que le régime raciste de Pretoria n'a pu persister jusqu'à présent dans sa politique criminelle et défier manifestement la communauté internationale que grâce à l'appui général qu'il reçoit de la part d'un certain nombre de puissances occidentales. L'exemple concret le plus récent d'appui manifeste fourni à Pretoria par l'Occident a été le vote, le mois dernier au Conseil, de trois Etats occidentaux contre le projet de résolution stipulant l'imposition de sanctions limitées contre le régime raciste d'Afrique du Sud. A cet égard, notre délégation, comme d'autres délégations, demande instamment que les puissances occidentales mettent fin à l'appui qu'elles fournissent à Pretoria et renoncent à leur politique d'obstruction à la solution des problèmes de l'Afrique australe.

La délégation de la Mongolie condamne également l'exploitation et le pillage éhontés des ressources naturelles de la Namibie auxquels se livrent l'Afrique du Sud et les sociétés transnationales des puissances impérialistes.

Comme l'ont souligné les orateurs précédents dans leurs interventions, le régime raciste de Pretoria et ses protecteurs ont eu recours, ces dernières années, à de nouvelles manoeuvres et tactiques pour retarder leur retrait de Namibie, dont

M. Doljintseren (Mongolie)

le prétendu "couplage" du règlement de la question de Namibie à des questions distinctes comme celle, par exemple, du retrait d'Angola des troupes internationalistes cubaines. La République populaire de Mongolie, comme de nombreux autres pays, rejette totalement et condamne résolument ce prétendu "couplage" artificiel car elle estime qu'il s'agit d'une tentative qui vise à perpétuer la présence des racistes en Namibie et à affaiblir la capacité de riposte de l'Angola face à la multiplication des actes d'agression de Pretoria.

Il est grand temps d'adopter les mesures les plus fermes à l'encontre du régime de Pretoria afin de le contraindre à se retirer de la Namibie et à éliminer le système criminel d'apartheid. L'une de ces mesures consiste à imposer, contre Pretoria, des sanctions globales et obligatoires comme le prévoit le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. A cet égard, la délégation de la Mongolie, comme de nombreuses autres délégations, espère que le Conseil de sécurité imposera sans retard de telles sanctions contre Pretoria.

La délégation de la Mongolie s'associe également aux demandes des orateurs précédents pour que les membres du Conseil défavorables à l'imposition desdites sanctions revoient leur position et n'empêchent pas l'adoption, par cet organe, de mesures efficaces contre l'Afrique du Sud. A cet égard, nous souscrivons aux conclusions figurant dans la déclaration politique de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, document A/41/697, aux termes de laquelle ceux qui refusent d'imposer des sanctions économiques globales contre l'Afrique du Sud raciste se font complices des actes de ce régime.

En ce qui concerne notre pays, le peuple et le Gouvernement de la République populaire de Mongolie ont toujours, conformément à leur politique de principe, été solidaires des peuples en lutte pour leur libération sociale et nationale. Notre pays défendra toujours la juste cause du peuple namibien et du peuple sud-africain qui luttent contre les racistes pour accéder à la liberté et à l'indépendance. Le camarade Jambun Batmuh, Secrétaire général du Comité central du parti populaire révolutionnaire mongol et Président du Présidium du Grand Oural, dit ce qui suit dans le rapport du Comité central au XXIXe Congrès du Comité central du parti révolutionnaire de Mongolie :

"La République populaire de Mongolie appuie résolument les peuples namibien et sud-africain qui luttent pour se libérer du joug du colonialisme et du racisme."

M. Doljintseren (Mongolie)

La délégation de la Mongolie saisit cette occasion pour exprimer sa solidarité chaleureuse et son appui à l'égard du peuple namibien et de son seul représentant authentique, la South West Africa People's Organization (SWAPO), qui luttent pour se libérer de l'asservissement du colonialisme et du racisme.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Mongolie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

En raison de l'heure tardive, je me propose de lever la séance. Avec l'assentiment du Conseil, la prochaine séance du Conseil consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour aura lieu demain, jeudi 9 avril 1987, à 10 heures.

La séance est levée à 18 h 10.